

Ecole



Le Petit Chemin

BROCHURE D'INFORMATIONS 2025-2026

## Maternelles

Ecole Le Petit Chemin  
228 Grand Route  
1620 Drogenbos

---

02 377 57 43  
[info@lepetitchemin-drogenbos.be](mailto:info@lepetitchemin-drogenbos.be)

Garderie : 0475/78.27.23

Chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir bientôt votre enfant à l'école **Le Petit Chemin**.

Savez-vous d'où vient ce nom ? D'une part c'est une analogie amusante par rapport au nom de notre rue « la grande route » et d'autre part notre école est pour vos enfants le chemin à suivre pour grandir et évoluer.

En tant que parent vous êtes le premier responsable de l'éducation de votre enfant. C'est pourquoi nous tenons à accompagner votre enfant ensemble sur base d'une bonne collaboration.

C'est donc avec beaucoup de joie et d'enthousiasme que l'équipe éducative vous souhaite la bienvenue à l'école du Petit Chemin.

Jessica Vermorgen

Direction



## Organisation horaire

---



Lundi	8h20 – 12 :00 / 13h30 – 15h15
Mardi	8h20 – 12 :00 / 13h30 – 15h15
Mercredi	8h20 – 12 :00
Jeudi	8h20 – 12 :00 / 13h30 – 15h15
Vendredi	8h20 – 12 :00 / 13h30 – 15h15

Une récréation est organisée tous les jours de 10h à 10h20

Notre école a une entrée principale (Grande Route 228) qui est utilisée comme entrée et sortie tous les jours de 7h à 18h.

Une sortie à l'arrière du bâtiment (Rue Notre Seigneur) est utilisée uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 15h30 et le mercredi de 12h00 à 12h15.

Une sieste est organisée de 13h à 14h30 pour les enfants d'accueil et pour les enfants de 1<sup>ère</sup> maternelle qui en ont encore besoin.

Des cours de psychomotricité sont organisés à partir de la classe d'accueil et des cours d'éveil aux langues et principalement le néerlandais au néerlandais à partir de la 2<sup>ème</sup> maternelle.

Des cours de natation sont prévus à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle et ont lieu chaque semaine à la piscine du Wauterbos à Rhode-Saint-Genèse.

## Horaire de garderie

---

Une garderie est organisée uniquement pour les enfants dont les deux parents travaillent. Celle-ci ouvre ses portes à 7h et les ferme à 18h au plus tard.

Ce service est payant à partir de 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi et à partir de 12h les mercredi.

Le paiement se fait via les comptes du mois.

Tarif : 0,75€/demi-heure avec un maximum de 6€ le mercredi.

-> à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 0,40€/demi-heure avec un maximum de 3,20€ le mercredi.

En cas d'imprévu ou de retard, les responsables doivent obligatoirement être prévenus. Une amende de 5€ sera attribuée par 1/4heure de retard et par enfant. En cas de récidive, l'enfant ne pourra plus fréquenter la garderie.

Une garderie est assurée pendant les congés scolaires, les journées pédagogiques et les jours de congés facultatifs conformément à la partie « congés scolaires ».

Tarif : 5€ la demi-journée / 10€ la journée entière

-> à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 2,65€ la demi-journée / 5,30€ la journée entière.

## Dates d'entrée des enfants de 2ans et 6mois

---

### Enfants nés avant le :

2 mars 2023

4 mai 2023

6 juillet 2023

3 aout 2023

24 août 2023

21 octobre 2023

19 novembre 2023

### commencent le :

1 septembre 2025

3 novembre 2025

5 janvier 2026

2 février 2026

23 février 2026

20 avril 2026

18 mai 2026



## Communication avec les parents

---



Nous utilisons la plateforme de communication *Ouderplatform* de Broekx pour les avis et les communications instantanées.

Lors de l'inscription, vous recevrez toutes les informations nécessaires pour la connexion. En cas de problème, notre informaticien est disponible pour vous aider.

Nous vous invitons également à visiter notre site Internet [www.lepetitchemin-drogenbos.be](http://www.lepetitchemin-drogenbos.be).

En fin de mois ou de période, vous recevrez un retour du travail effectué en classe. L'occasion de voir ce que votre enfant fait, comment il le fait et d'en parler avec lui.

Des réunions de parents sont organisées au mois de janvier et de juin pour vous permettre de rencontrer le professeur de votre enfant et de faire le bilan de la période passée.

- **Organisation** : Je gère mon temps, je suis organisé et je prépare mes devoirs, mes leçons et mes activités de manière autonome.
- **Autodiscipline** : Je respecte mes horaires et j'agis de manière réfléchie, sans avoir besoin qu'on me rappelle constamment ce que je dois faire.

#### 4. Je fais de mon mieux

- **Engagement** : Je participe activement à la vie de l'école, que ce soit en classe, dans les activités périscolaires ou dans la cour de récréation.
- **Persévérance** : Même lorsque c'est difficile, je m'efforce de continuer à apprendre, à progresser et à donner le meilleur de moi-même.
- **Ouverture** : J'accepte les défis, je suis prêt à sortir de ma zone de confort et à découvrir de nouvelles choses, même si cela demande de l'effort.

#### Conclusion :

Cette charte nous aide à créer un environnement où chacun se sent respecté, où l'honnêteté est une valeur partagée, où l'autonomie est encouragée et où l'effort est toujours valorisé. **Chacun d'entre nous, élèves, enseignants, personnels de l'école, a un rôle à jouer pour que ces principes deviennent une réalité au quotidien**

#### Repas et collation

---

Pour les repas de midi, deux possibilités :

##### Tartines :

On peut se procurer du potage au prix de 4,00 €/ mois

##### Repas chauds : préparés par le traiteur Hanssens Catering

Ce repas comprend 1 potage, 1 plat et un dessert au prix de 3,10€.

Lors d'une absence, le repas sera décompté de la somme à payer.

Le menu du mois est transmis sur la plateforme.



#### Collation saine et boissons

Soyez attentifs et veillez à donner des collations saines à vos enfants!!! Privilégiez les fruits, évitez les chocolats, les sucreries et les produits trop salés. C'est maintenant que votre enfant prendra les bonnes habitudes alimentaires! Nous sommes là, s'il y a des fruits à éplucher ou à couper. Mettez de préférence de l'eau plutôt que du jus d'orange dans les gourdes. C'est plus sain et cela ne colle pas dans le cartable lorsque ça coule ! Au cours de la journée, lorsque nous constatons qu'une gourde est vide, nous la remplissons. Il n'est donc pas utile de mettre plusieurs gourdes ou boissons dans le cartable.

Les objets perdus sont disponibles au réfectoire mais aussi photographiés et envoyés sur la plateforme régulièrement.

## Absences

---

Nous comptons un maximum sur la présence de vos enfants à l'école. A l'école maternelle une présence régulière apporte à l'enfant une meilleure intégration à la vie de la classe et facilite les apprentissages.

En cas d'absence, merci d'avertir l'école par le chat de la plateforme à Daisy Van Keer - Secrétariat

Les certificats médicaux ne sont pas obligatoires pour les enfants qui ne sont pas en obligation scolaire. Un nombre de jours de présence minimal est néanmoins requis pour conserver le droit aux allocations d'étude :

Accueil : 100 demi-jours

1<sup>er</sup> maternelle : 150 demi-jours

2<sup>ème</sup> maternelle : 185 demi-jours

A partir de la 3<sup>e</sup> maternelle votre enfant est en obligation scolaire.

En maternelle celle-ci est de 290 demi-jours (une année scolaire compte 320 demi-jours).

C'est-à-dire 290 jours de présence ou d'absences justifiés par un certificat médical

Et 30 demi-jours d'absence (sans justification)

Si le nombre d'absences de votre enfant dépasse cette limite, vous perdrez le droit aux allocations d'étude et votre enfant ne pourra pas passer en 1<sup>ère</sup> primaire.

## Propreté

---

Nous souhaitons que vous mettiez un maximum en œuvre pour que votre enfant soit propre.

Il est dommage de devoir régulièrement arrêter des activités d'apprentissage parce qu'il faut changer un enfant.

Quand commencer l'entraînement ?

Lorsque l'enfant parvient à avoir un linge sec pendant 2 heures consécutives, il est physiquement prêt à démarrer l'entraînement.

Comment faire ?



## Assurances

---

Tout élève inscrit bénéficie d'une assurance contre les accidents.

L'assurance couvre toutes les activités scolaires y compris les excursions et les séjours en classe de dépaysement ainsi que le trajet de l'école à la maison.

Les accidents causés aux tiers sur le chemin de l'école ne sont pas couverts.

Les élèves ne sont pas couverts pour des dommages tels que des vêtements ou affaires personnelles déchirés, ... Dans ces cas, c'est l'assurance familiale des parents de l'enfant qui intervient si celui-ci est responsable du dommage.

Assurance scolaire :

IC verzekeringen nv

Guimardstraat 7

1040 BRUSSEL

[www.ic-verzekeringen.be](http://www.ic-verzekeringen.be)



## Santé

---

Un enfant malade ou ayant eu de la fièvre endéans les 24h ne peut pas venir à l'école.

En cas de symptômes légers ou de retour de maladie, l'enfant peut devoir prendre des médicaments à l'école. Vous demandez alors à un professeur non-formé à cela de poser un acte médical.

Il est donc obligatoire de donner votre accord écrit en mentionnant :

- la date
- le nom et la classe de l'enfant
- le nom du médicament (+ éventuelles informations : mettre au frigo,...)
- la posologie (doses, horaires, durée)

*S'il s'agit d'un médicament sur ordonnance, votre médecin vous fournira ces informations sur un document destiné à l'école.*

Il est important de remettre les médicaments + documents dans un sachet à un adulte (professeur, secrétariat, garderie,... ) et non dans le cartable.

Laisser des médicaments à la portée d'enfants est très dangereux.

\* La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles.

\* La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

Les examens médicaux sont organisés comme suit :

Dans l'enseignement maternel :

- 1ère année : examen partiel : vue, ouïe, développement poids-taille
- 3ème année : examen clinique complet et évaluation neuro-motrice ainsi qu'un repérage des troubles éventuels du langage.

Dans l'enseignement primaire :

- 2ème et 6ème années : examen clinique complet
- 4ème année : examen partiel : vue

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage sera proposé en 2ème et en 6ème primaire.

Les parents ont le droit de s'opposer à l'examen pratiqué par l'équipe précitée.

Dans ce cas, la loi oblige les parents à choisir une autre équipe et à procéder à l'examen médical requis dans les deux mois à partir de leur opposition et qui doit parvenir au centre PSE avant le 30 septembre par lettre recommandée.

Les parents sont tenus de déclarer à la direction de l'école les maladies transmissibles reprises ci-dessous.

Les trois premières maladies de la liste constituent une urgence sanitaire et doivent être communiquées dans les 24h aux médecins inspecteurs d'hygiène de la Communauté Française.

➤ Urgence sanitaire :

- Diphtérie
- Méningococcies infectieuses (méningites bactériennes à méningocoques)
- Poliomyélite

Les autres maladies contagieuses (liste ci-dessous) doivent être communiquées à l'école le plus rapidement possible afin que des mesures sanitaires puissent être prises en collaboration avec notre équipe :

➤ Gastro-entérites infectieuses :

- Infections à Salmonella typhi

Le Conseil d'Ecole se compose de 3 représentants de l'équipe enseignante, de 3 représentants des parents, de membres de la communauté locale et à titre de consultants, l'Echevin de l'Instruction publique et la direction de l'école.

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins deux fois par an pour débattre, échanger des idées par rapport au projet d'établissement et mettre des choses en place pour améliorer la qualité de vie de nos enfants au sein de l'école.

#### Charte de (dé)connexion

---

La communication entre parents et professeurs se fait de préférence par le biais de la plateforme de communication Ouderplatform.

Les professeurs sont tenus de se connecter au minimum 1x/jour, un délai de réponse raisonnable étant de 48h.

En cas d'utilisation d'autres moyens de communication, il est important de respecter l'utilisation de ceux-ci uniquement du lundi au vendredi de 7h à 18h.

Les professeurs, parents et enfants veillent à utiliser intelligemment les réseaux sociaux.

**Cours philosophiques :**

Morale/Citoyenneté:	Mme Virginie Pauwels Mme Carine Van Veer
Religion catholique :	Mme Justine de Luca
Religion orthodoxe :	Mme Maria Zormpa
Religion protestante :	Mme Félixine Akele

**Coordinateur informatique :**

M Ricardo Batista Martins

**Coordinatrice ZORG :**

Mme Nathalie Liénart

**Logopèdes :**

Mme Audrey Michiels  
Mme Charline Clotuche

**Personnel de garderie :**

Mme Carmela Leone &  
Mme Sandra Chapelle

**Personnel d'entretien :**

Mme Alexandra Rott  
Mme Aissatou Bah  
Mme Ioana Axinia

